

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 26/02/03

Commissions permanentes – Désignation des membres

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application de l'article L. 2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, les règles qui s'imposent aux conseils municipaux dans l'exercice de leurs compétences s'appliquent aux conseils d'arrondissements pour l'exercice de leurs attributions.

Aussi, il convient d'organiser l'activité du Conseil d'Arrondissements et, en particulier, de préparer les questions inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil.

Pour ce faire, il est proposé l'institution de cinq commissions permanentes dont l'objectif sera de présenter au Conseil d'Arrondissements des rapports qu'elles auront instruits et pour lesquels auront été réunis les éléments d'appréciation et d'information nécessaires.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES
ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont instituées cinq commissions telles que désignées ci-après :

- 1) Ville en Transitions (VET)
- 2) Ville Attractive (VAT)
- 3) Vie dans la Ville (VDV)
- 4) Affaires Générales (AGE)
- 5) Budget et Comptes de la Ville (BCV)

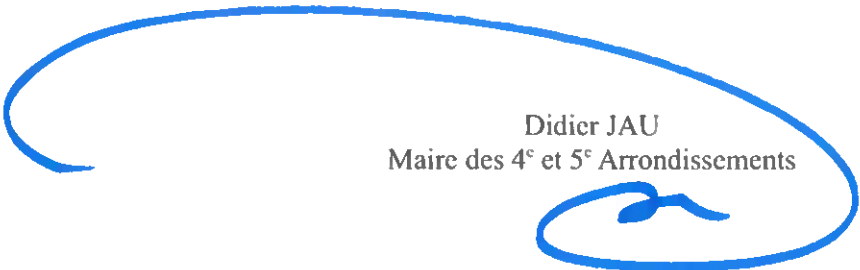
ARTICLE 2 Le rôle de chacune des commissions sera d'instruire, dans les domaines qui la concerne, les rapports qui seront à présenter au Conseil d'Arrondissements.

ARTICLE 3 Les élus sont répartis suivant dans le tableau ci-joint

ARTICLE 4 Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission. Ces dernières éliront, lors de la tenue de leur première séance, un Vice-Président.

ARTICLE 5 Les Vice-Présidents, ainsi désignés, pourront convoquer et présider ces commissions en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



COMMISSIONS

(Monsieur le Maire d'arrondissements Didier JAU est membre de droit de l'ensemble des commissions)

	Elus d'opposition et non-inscrits	Elus Majorité
Ville en Transition (VET)		Zayad AMAD Marie BATOUX Nicolas BONTE Enja BOUTIN Arnaud DROUOT Chloé HERSZKOWICZ Vincent KORNPLOBST Mirabelle LAMOUREUX William LEDAY Coralie MATRAT Marie-Luce MASSOT Valentine MEDINA Samuel MILLET Gérard OREGGIA Michèle NONOTTE-VARLY Perrine PRJGENT Nathalie PROST Jean-Pierre ROLLAND Olivier ROSSIGNOL Hervé STREET Marcel TOUATI Anne VIAL Jacqueline VESPERINI
Mira Ville Attractive (VAT)	Thomas BATTESTI Virginie BENARD Léa BIAOUI Antoine CIRILLO Nicole JACOB Marc RIGONDET Patricia ROLLAND Lucie SERRA Imrane TROCME	
Vie dans la Ville (VDV)		
Affaires Générales (AGE)		
Budget et comptes de la Ville (BCV)		

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 26/03/03

Paiement des dépenses à caractère protocolaire pour frais de missions et réception, remise des prix, prestations diverses et récompenses.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget de la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements, les dépenses suivantes pourront être mandatées dans les conditions définies ci-après :

1^o) Frais de réception et de déjeuner de personnalités étrangères à la collectivité

Les dépenses engagées à ce titre par la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements pourront concerner les frais de réception des personnalités invitées, en et hors Mairie.

Le certificat administratif de Monsieur le Maire précisera l'objet de la rencontre, l'intérêt communal, la désignation et la qualité des personnalités invitées, la nature et le montant des dépenses couvertes.

2^o) Réceptions et frais divers à caractère protocolaire, gratifications ou prestations offertes à l'occasion d'événements ou manifestations diverses (culturelles, sociales, sportives et autres donnant lieu à l'octroi de ces avantages).

Pour toutes ces dépenses, l'intérêt communal sera attesté par un certificat administratif précisant l'objet de la manifestation, la nature des dépenses, les bénéficiaires et le montant.

a) Bénéficiaires de prix, prestations diverses :

- Enfants des Ecoles, Collèges, Lycées,
- Sportifs,
- Invités à des réceptions,
- Enfants fréquentant les centres aérés de la Mairie,
- Personnalités méritantes,
- Personnalités reçues à la Mairie de Secteur.

b) Catégories de récompenses

Il s'agit, par exemple, d'objets promotionnels tels que stylos, agendas, plantes, bouquets de fleurs, porte-clés, ballons, tee-shirts, livres, petit matériel sportif... et de distinctions telles que médailles, coupes, trophées, gravures, diplômes, photographies, entre autres.

c) Les événements donnant lieu à ces avantages :

- Manifestations sportives et culturelles organisées par la Mairie d'Arrondissements ou extérieures,
- Naissances, Adoptions, Baptêmes civils,
- Reconnaissances à l'égard de personnalités,
- Mariages, Pacs,
- Décès

Pour toutes ces dépenses, l'intérêt communal sera attesté par un certificat administratif en précisant la nature, les bénéficiaires et le montant.

C'est pourquoi, nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES
ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille autorise la prise en charge par le budget de la Mairie de Secteur des frais afférents aux réceptions et frais divers à caractère protocolaire sur les imputations budgétaires (natures) suivantes :

- 6232 (fêtes et cérémonies)
- 6238 (divers cadeaux)
- 6257 (réceptions)

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 26/04/03

Représentation du Conseil d'Arrondissements dans les Ecoles du 3^e Secteur (4^e et 5^e Arrondissements).

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application de l'article L. 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil d'Arrondissements est appelé à se prononcer sur le rapport dont l'exposé des motifs et le délibéré sont joints.

Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements doit être représenté par un délégué dans les Conseils d'Ecole Maternelles et Primaires du secteur.

Ces représentants assisteront à chaque conseil d'école de leur établissement respectif.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES
ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers d'Arrondissements figurant sur les tableaux, joints en annexe, sont désignés comme représentants du Conseil d'Arrondissements au sein des établissements scolaires du 3^e Secteur (maternelles et primaires).

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



Sigle	Nom	Adresse	CP	REPRESENTANTS MAIRIE 3ème SECTEUR
E.E.A.P	DECANIS DE VOISINS	5 RUE CADOLIVE	13004	Enja BOUTIN
E.M.PU	CHUTES LAVIE HLM MEDITERRANEE	1 BIS AVENUE DES CHUTES LAVIE	13004	Nathalie PROST
E.E.PU	DAHDAH	15 BOULEVARD DAHDAH	13004	Nicolas BONTE
E.E.PU	LEVERRIER	6 PLACE LEVERRIER	13004	Vincent KORNPBOST
E.E.PU	CHARTREUX	117 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Chloé HERSZKOWICZ
E.E.PU	SAINTE SOPHIE	4 RUE SAINTE SOPHIE	13004	Hervé STREET
E.M.PU	CHARTREUX ALBE HBM	19 RUE VINCENT FAITA	13004	Marie BATOUX
E.M.PU	LONGCHAMP	2 IMPASSE DE MONTBARD	13004	Vincent KORNPBOST
E.M.PU	SAIN VINCENT DE PAUL	39 RUE CHAPE	13004	Jean-Pierre ROLLAND
E.M.PU	SAINTE SOPHIE	2 RUE SAINTE SOPHIE	13004	Hervé STREET
E.E.PU	CHARTREUX EUGENE. CAS 1	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.E.A.	CHARTREUX EUGENE. CAS 2 (APPL)	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.M.PU	CHARTREUX EUGENE CAS	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.P.PU	MICHELET FOCH	21 AVENUE MARECHAL FOCH	13004	Olivier ROSSIGNOL
E.E.PU	BOISSON	127 BOULEVARD BOISSON	13004	Marie-Luce MASSOT
E.E.PU	FEUILLERAIE (LA)	87 BOULEVARD DE ROUX	13004	Coralie MATRAT
E.E.PU	BOTINELLY	23 BIS BOULEVARD LOUIS BOTINELLY	13004	Gérard OREGGIA
E.M.PU	BOTINELLY	21 BOULEVARD LOUIS BOTINELLY	13004	Gérard OREGGIA
E.M.PU	FEUILLERAIE (LA)	87 BOULEVARD DE ROUX	13004	Coralie MATRAT
E.E.PU	CHAVE	191 BOULEVARD CHAVE	13005	Arnaud DROUJOT
E.E.PU	FRAISSINET	208 RUE SAINT PIERRE	13005	Valentine MEDINA
E.E.PU	SAIN PIERRE	22 BOULEVARD LOUIS FRANGIN	13005	Perrine PRIGENT
E.E.PU	SAINTE CECILE	146 RUE SAINTE CECILE	13005	Marcel TOUATI
E.M.PU	BAILLE	250 BOULEVARD BAILLE	13005	Marcel TOUATI
E.M.PU	CHAVE	193 BOULEVARD CHAVE	13005	Michèle NONOTTE-VARLY
E.M.PU	FRAISSINET	2,4 ALLEE FRAISSINET	13005	Valentine MEDINA
E.M.PU	SAIN PIERRE	45 RUE PASCAL RUINAT	13005	Didier JAU
E.E.PU	ABBE DE L'EPEE	18 SQUARE SIDI BRAHIM	13005	Mirabelle LAMOUREUX
E.E.PU	FRANKLIN ROOSEVELT	5 RUE TIVOLI	13005	William LEDAY
E.M.PU	ABBE DE L'EPEE	7 BIS SQUARE SIDI BRAHIM	13005	Mirabelle LAMOUREUX
E.E.PU	OLIVIER GILLIBERT	46 RUE GILLIBERT	13005	Anne VIAL
E.P.PU	LOUBIERE	97 RUE DE LA LOUBIERE	13005	Zayad AMAD
E.M.PU	ALEXANDRE COPELLO	10 RUE DES CLAIRISTES	13005	Anne VIAL

modifié

Sigle	Nom	Adresse	CP	REPRESENTANTS MAIRIE 3ème SECTEUR
E.E.A.P	DECANIS DE VOISINS	5 RUE CADOLIVE	13004	Enja BOUTIN
E.M.PU	CHUTES LAVIE HLM MEDITERRANEE	1 BIS AVENUE DES CHUTES LAVIE	13004	Nathalie PROST
E.E.PU	DAHDAH	15 BOULEVARD DAHDAH	13004	Nicolas BONTE
E.E.PU	LEVERRIER	6 PLACE LEVERRIER	13004	Vincent KORNPLOBST
E.E.PU	CHARTREUX	117 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Chloé HERSZKOWICZ
E.E.PU	SAINTE SOPHIE	4 RUE SAINTE SOPHIE	13004	Hervé STREET
E.M.PU	CHARTREUX ALBE HBM	19 RUE VINCENT FAITA	13004	Marie BATOUX
E.M.PU	LONGCHAMP	2 IMPASSE DE MONTBARD	13004	Vincent KORNPLOBST
E.M.PU	SAIN VINCENT DE PAUL	39 RUE CHAPE	13004	William LEDAY
E.M.PU	SAINTE SOPHIE	2 RUE SAINTE SOPHIE	13004	Hervé STREET
E.E.PU	CHARTREUX EUGENE. CAS 1	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.E.A.	CHARTREUX EUGENE. CAS 2 (APPL)	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.M.PU	CHARTREUX EUGENE CAS	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004	Enja BOUTIN
E.P.PU	MICHELET FOCH	21 AVENUE MARECHAL FOCH	13004	Olivier ROSSIGNOL
E.E.PU	BOISSON	127 BOULEVARD BOISSON	13004	Marie-Luce MASSOT
E.E.PU	FEUILLERAIE (LA)	87 BOULEVARD DE ROUX	13004	Coralie MATRAT
E.E.PU	BOTINELLY	23 BIS BOULEVARD LOUIS BOTINELLY	13004	Gérard OREGGIA
E.M.PU	BOTINELLY	21 BOULEVARD LOUIS BOTINELLY	13004	Gérard OREGGIA
E.M.PU	FEUILLERAIE (LA)	87 BOULEVARD DE ROUX	13004	Coralie MATRAT
E.E.PU	CHAVE	191 BOULEVARD CHAVE	13005	Arnaud DROUJOT
E.E.PU	FRAISSINET	208 RUE SAINT PIERRE	13005	Valentine MEDINA
E.E.PU	SAIN PIERRE	22 BOULEVARD LOUIS FRANGIN	13005	Perrine PRIGENT
E.E.PU	SAINTE CECILE	146 RUE SAINTE CECILE	13005	Marcel TOUATI
E.M.PU	BAILLE	250 BOULEVARD BAILLE	13005	Marcel TOUATI
E.M.PU	CHAVE	193 BOULEVARD CHAVE	13005	Michèle NONOTTE-VARLY
E.M.PU	FRAISSINET	2.4 ALLEE FRAISSINET	13005	Valentine MEDINA
E.M.PU	SAIN PIERRE	45 RUE PASCAL RUINAT	13005	Didier JAU
E.E.PU	ABBE DE L'EPEE	18 SQUARE SIDI BRAHIM	13005	Mirabelle LAMOUREUX
E.E.PU	FRANKLIN ROOSEVELT	5 RUE TIVOLI	13005	Jean-Pierre ROLLAND
E.M.PU	ABBE DE L'EPEE	7 BIS SQUARE SIDI BRAHIM	13005	Mirabelle LAMOUREUX
E.E.PU	OLIVIER GILLIBERT	46 RUE GILLIBERT	13005	Anne VIAL
E.P.PU	LOUBIERE	97 RUE DE LA LOUBIERE	13005	Zayad AMAD
E.M.PU	ALEXANDRE COPELLO	10 RUE DES CLAIRISTES	13005	Anne VIAL

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 26/05/03

Approbation du Compte d'Exécution de l'État Spécial – Exercice 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Arrondissements est appelé à se prononcer, pour avis, sur le compte d'exécution de son « Etat Spécial » 2025.

Ce document retrace les dépenses effectuées par la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements sur ses crédits de fonctionnement et d'investissement en 2025.

C'est pourquoi, nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES
ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Le Conseil d'Arrondissements approuve le Compte d'Exécution de son Etat Spécial 2025, joint en annexe.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 26/06/03

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions et conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous.

2026-566-DGAPM-DJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions et conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

BENEFICIAIRES	SUBVENTION ÉTÉ 2026 EN EUROS (1)	MONTANT 1 ^{ER} VERSEMENT EN EUROS (2)	MONTANT ACOMPTE CM DÉC. 2025 EN EUROS (3)	SOLDE 1 ^{ER} VERSEMENT EN EUROS (2-3)
Centre social Sainte Élisabeth de La Blancarde et de ses environs. 6, square Hopkinson 13004 Marseille	6 300	3 500	1 890	1 610
Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille	158 400	88 000	64 800	23 200
Synergie Family 10, rue Xavier Progin 13004 Marseille	109 800	61 000	43 470	17 530

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES
ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-566-DGAPM-DJ portant sur l'approbation de subventions et conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

